



Edition 25-26 mai 2013
Page 7 - Pays de la Loire

L'héritage des seniors pour leur entreprise

En amont de la Semaine pour la qualité de vie au travail des 10 et 14 juin, l'entreprise s'interroge sur la transmission interne des compétences.



Signe de l'intérêt que suscite la transmission des compétences au travail, les représentants des entreprises ont fait le plein de l'hémicycle à la Région, hier.

Tous les représentants d'entreprise venus témoigner hier le confirment : la transmission des savoirs entre les seniors et les jeunes recrutés en contrat de génération n'a que des aspects positifs. Outre qu'elle maintient des compétences souvent très spécifiques à de nombreux métiers, cette transition encadrée apporte un plus d'humanité au travail et une valorisation du parcours de futur retraité.

« Nous répondons à un vrai besoin de reconnaissance », souligne Frédéric Doreau, le directeur de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract) qui organise, du 10 au 14 juin, la

Semaine pour la qualité de vie au travail dans les Pays de la Loire. Avec des témoignages et un concours de petits films, on y valorisera la concertation, gage de l'amélioration de la qualité de vie professionnelle.

« Si nous vivons plus longtemps, nous n'en continuons pas moins à vieillir. » Une évidence que rappelle Frédéric Doreau. L'Aract a accueilli, hier, dans l'hémicycle de la région, des chefs d'entreprise et acteurs du travail sur le thème « Mieux gérer les âges en entreprise ».

De la société In Situ qui utilise à Orvault, près de Nantes, les savoirs de retraités dans son entreprise

d'intervention hydraulique en passant par le fabricant de vérandas Renoval d'Yzernay (Maine-et-Loire), l'imprimerie EMD-STI de Lassay-les-Châteaux (Mayenne), la coopérative Océane de La Chevrolière (Loire-Atlantique) ou les nouveaux patrons du fabricant de kayaks pliants de Vaiges (Mayenne), tous ont pu dire comment ils avaient fait un atout de ce que d'autres considéraient encore comme une contrainte.

Il y a urgence : dans les dix ans à venir, un tiers des actifs issus du « baby-boom » aura quitté son emploi.

Plus d'infos : www.paysdelaloire.aract.fr